

SOCIOLOGIE

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Laure Flandrin et Benjamin Lemoine

Durée de préparation : 1h30.

Durée de passage devant le jury : 30 minutes (15 minutes d'exposé, 15 minutes de questions).

Type de sujets donnée : sujet sec.

Modalités de tirage du sujet : un sujet à choisir parmi deux proposés.

Liste des ouvrages autorisés : aucun. La calculatrice est interdite.

Distribution des notes

Pour l'épreuve à option de sociologie, le jury a entendu 18 candidates et candidats. La moyenne des notes est de 11,5 et l'écart-type de la distribution est de 3,29. Les notes s'échelonnent de 6 à 17 sur 20.

Principes de l'épreuve

Les candidates et candidats doivent traiter un sujet parmi deux proposés. Un même jeu de sujets peut être proposé jusqu'à trois personnes successives. Le jury invite vivement les candidates et candidats à se décider assez rapidement afin de préserver leur temps de préparation. Néanmoins, le choix du sujet n'est pas à donner au jury lors du tirage.

Après 1 heure 30 de préparation, les candidates et candidats sont appelés à présenter un exposé de 15 minutes, suivi d'un échange de 15 minutes avec le jury. La discussion avec le jury vise à préciser ou corriger des points de l'exposé et à développer des aspects du sujet qui n'auraient pas été abordés. Elle peut également porter sur des questions plus larges de sociologie (histoire de la discipline, dispositifs d'enquête, enjeux contemporains de la recherche, etc.), mais ces questions demeurent toujours en lien avec le sujet posé.

Commentaires du jury

Dans l'ensemble, les prestations des candidates et candidats ont une bonne tenue formelle, avancent des éléments de questionnement (plus ou moins pertinents) et s'appuient sur des références sociologiques (plus ou moins maîtrisées). Toutefois, même les meilleurs exposés comportent des passages fragiles où l'argumentation peine à aboutir, et la séance de questions-

réponses révèlent parfois des connaissances et lectures superficielles d'auteurs ou autrices cités dans les exposés. La distribution des notes est donc relativement resserrée (de 6 à 17).

Les exposés doivent commencer par une introduction comprenant une accroche, l'élaboration d'un questionnement qui aboutit à une problématique et l'annonce du plan. Cette épreuve impose de consacrer une attention particulière aux premiers temps de l'introduction : l'enjeu est de faire apparaître les points saillants du sujet, les éléments de tension qui le structurent, afin de faire émerger une problématique précisément tirée de l'analyse des termes-clés. Les meilleures prestations ont su qualifier sociologiquement les termes du sujet. Le jury rappelle aux candidates et candidats que les distinctions posées lors de l'élaboration du questionnement doivent ensuite être travaillées tout au long de l'exposé, et non être considérées comme une alternative entre des perspectives qu'il faudrait trancher d'emblée. Le jury conseille ainsi aux futures candidates et futurs candidats de réfléchir aux sujets posés de manière relativement décloisonnée, en mobilisant plusieurs sections du programme de sociologie, sans « tunnel » de récitation de tel ou tel chapitre du cours.

La structuration du plan doit être clairement explicitée au fil de l'exposé. Comme pour l'épreuve commune, le plan doit être construit à partir de questionnements sociologiques. Les prestations les plus convaincantes sont celles qui proposent une véritable progression dans l'argumentation et qui explicitent logiquement les moments de transition. L'exposé doit se terminer par une conclusion présentant des pistes de réflexion directement nourries du développement proposé.

Les questions posées dans la seconde partie de l'épreuve n'ont pas pour but de piéger les candidates et candidats. Il s'agit d'évaluer leur degré de maîtrise des savoirs présentés mais aussi d'élargir les perspectives présentées lors de l'exposé. À cet égard, il est tout à fait admis que les candidates et candidats prennent quelques secondes de réflexion avant de répondre à telle ou telle question du jury, notamment pour la rattacher au sujet posé. Les questions ouvertes cherchent à tester le cheminement sociologique dont sont capables les candidates et candidats. La qualité de ce cheminement s'apprécie avant tout par l'aptitude à lier d'une manière concrète la réponse donnée au sujet de l'épreuve, que ce soit pour aborder une autre facette d'une notion mobilisée en cours d'exposé, faire un lien entre des perspectives d'analyse, ou complexifier le raisonnement en faisant intervenir d'autres groupes ou acteurs sociaux. De même, il est important de faire preuve d'une certaine capacité à « actualiser » les connaissances acquises des problèmes sociologiques avec des enjeux structurant de nos sociétés contemporaines. Cette capacité d'actualisation est valable pour tout type de sujet, mais on pense tout particulièrement cette année aux sujets sur la dépolitisation (« la dépolitisation ») et les sondages (« les sondages font-ils l'élection ? »).

Si le jury peut accepter qu'une candidate ou un candidat reconnaisse ne pas maîtriser une référence précise ou avoir du mal à retrouver le nom d'une auteure ou d'un auteur, il apprécie aussi que les noms ne soient pas écorchés, que les co-auteurs ou co-auteurs ne soient pas oubliés, que différents travaux empiriques ne soient pas confondus, et que les travaux sociologiques cités soient correctement resitués dans leur contexte scientifique et historique. Si les candidates et candidats peuvent être amenés à mobiliser des connaissances moins bien maîtrisées lors de la discussion, les références approximatives sont à éviter lors de l'exposé :

elles se font au détriment de contributions plus convaincantes au raisonnement et appellent systématiquement une demande de précisions lors de la discussion. La mention des références bibliographiques doit donc être prudente : elle n'est pertinente qu'à la condition d'éclairer des mécanismes sociologiques réels, sans recherche d'effet d'érudition.

Au-delà des apports théoriques, il est indispensable de maîtriser quelques ordres de grandeur fondamentaux autour de la structure sociale, des âges de la vie, de la composition des ménages ou encore de la diversité des diplômés. Il est aussi essentiel de ne pas traiter le sujet de manière trop abstraite mais de l'appréhender de manière empirique en mobilisant des enquêtes, classiques et plus récentes, pour appuyer la démonstration. Il est notamment recommandé de s'interroger sur la localisation sociale du sujet posé (en termes de classes sociales, d'âges de la vie, de genre, etc.).

Le jury a apprécié les références à des travaux de recherche très récents, parfois habilement mis en perspective avec des publications classiques ou de grandes enquêtes sociologiques, dans un souci de cumulativité des résultats de la recherche. Un équilibre entre références classiques et contemporaines, systématiquement explicitées en lien avec le sujet posé, est attendu. La capacité à interroger la dimension empirique de la discipline et à proposer une réflexion méthodologique est aussi importante.

Enfin, cette épreuve rend particulièrement visible la plus ou moins grande capacité des candidates et candidats à adopter un regard sociologique, en particulier sur des sujets qui sortent des sentiers battus et sur lesquels ils et elles ne disposent pas de nombreuses connaissances préalables. Les sujets perçus comme plus faciles parce qu'ils se rattachent plus nettement à une thématique précise du cours ne sont pas nécessairement les mieux traités parce qu'ils occasionnent justement un placage artificiel du cours. Les sujets portant sur la socialisation, par exemple, ne donnent pas forcément lieu aux meilleures prestations. Le traitement de ces sujets est généralement abstrait, peine à s'ancrer dans la réalité empirique, et parfois même faussé par la manipulation d'oppositions artificielles (individu/société, liberté/déterminisme, etc.). À cet égard, il peut être utile, pour « faire parler » le sujet, de le contextualiser historiquement (quand ? pourquoi ?), de désagréger les catégories pour les pluraliser (qui ?), de le décomposer en une série d'interrogations concrètes (comment ? sous quelles conditions ?), etc.

À l'inverse, des sujets *a priori* plus déstabilisants peuvent occasionner des prestations bien mieux appréciées du fait d'une problématisation et d'une sociologisation du regard supérieures. Le sujet « La sociologie et les animaux », par exemple, a été particulièrement bien traité par les candidats qui l'ont choisi. Ils ont su mettre en cause le cadre strictement humain dans lequel raisonne traditionnellement la discipline pour s'interroger sur le périmètre du « social » et les implications méthodologiques d'un tel déplacement. Le jury ne peut qu'inciter les candidates et candidats à développer ce regard sociologique en approfondissant leur compréhension du monde social, de ses structures fondamentales et de ses mécanismes réels, de ses régularités comme de ses diversités.

Liste des sujets posés :

- L'esprit sociologique des lois.
- Le « sale boulot ».
- L'anomie.
- « Le capitalisme requiert la bureaucratie » (Max Weber, *Économie et société*, 1922).
- Déshériter.
- La dépolitisation.
- Travailler sans hiérarchie.
- « Les discours et les actes ».
- Sexe et race.
- Peut-on prédire en sociologie ?
- La sociologie et les animaux.
- L'insécurité sociale.
- L'imitation.
- Les sondages font-ils l'élection ?